



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

MW

Préavis no 5
19 février 2007

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit-cadre de fr. 250'000.- pour le renouvellement des véhicules du Service des travaux et de l'environnement en 2007.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En 2003, un montant de fr. 250'000.- a été inscrit au plan des dépenses d'investissements pour le renouvellement de la chargeuse à pneus acquise en 1982 par le Service communal des travaux et de l'environnement (STE).

Le STE prévoyait alors d'acquérir une nouvelle chargeuse combinée, de marque Mecalac car cet engin peut également travailler « en rétro » pour les excavations en fouille.



Au printemps 2006, le service a réévalué ses besoins et a testé plusieurs machines. Après ces essais et diverses réflexions sur les avantages et inconvénients des solutions envisagées, la direction du STE propose de renoncer à l'acquisition d'une nouvelle chargeuse combinée de marque Mecalac et d'investir dans des outils moins onéreux, mais plus simples et plus utiles dans les tâches spécifiques qui occupent un service d'une collectivité publique.

La Municipalité adhère à la position du STE et demande à votre Conseil de lui accorder un crédit-cadre de fr. 250'000.- pour l'acquisition de divers outils selon le détail énoncé dans le présent rapport.

2. Description du matériel

2.1 La chargeuse fr. 104'750.-

Le projet d'achat d'une chargeuse combinée Mecalac est abandonné au profit de l'acquisition d'une chargeuse traditionnelle car les travaux d'excavation en tranchée profonde sont sous-traités aux entreprises de terrassement privées.

Pour les travaux quotidiens de chargement de matériaux sur les camions et dans nos bennes, une chargeuse simple, compacte et ne nécessitant pas le permis de machiniste, est proposée. La chargeuse Caterpillar 906 correspond à nos besoins tandis que deux autres modèles seront également évalués chez Volvo et JCB. A ce stade, la dépense est budgétisée comme suit :

| | |
|---------------------|---------------|
| Chargeuse | fr. 85'000.- |
| Godets | fr. 5'000.- |
| Huile bio | fr. 750.- |
| Filtre à particules | fr. 14'000.- |
| Total | fr. 104'750.- |



2.1 Le tracteur à neige et gazon fr. 57'000.-

Entre 2003 et 2006, les contraintes ont augmenté dans le domaine particulier du déblaiement de la neige sur les trottoirs. Il manque donc au service un véhicule pour le nettoyage et le salage des trottoirs. Les dumpers rouges sont encore utilisés en hiver, mais ils nécessitent l'engagement de 2 personnes par véhicule et sont trop larges dans certains passages. C'est pourquoi nous proposons de compléter le parc de machines du STE par l'acquisition d'un mini tracteur. Cet engin est indispensable pour répondre aux exigences actuelles dans les travaux de déneigement.

Un engin pour la tonte du gazon et pour divers travaux d'entretien du périmètre étendu de la piscine fait aussi défaut au service. Nous proposons dès lors d'acquérir un tracteur qui sera affecté aux Rives du Lac, secteur piscine, en été, et au déblaiement de la neige, en hiver. Cet outils remplacera un Dumper Winjet datant de 1964 :

| | |
|------------------|--------------|
| Tracteur | Fr. 30'000.- |
| Equipement neige | Fr. 11'000.- |
| Equipement tonte | Fr. 14'000.- |
| Accessoires | Fr. 2'000.- |
| Total | Fr. 57'000.- |



2.3 Mini balayeuse

Fr. 90'000.-

Entre 2003 et 2006, les contraintes ont aussi augmenté dans le domaine particulier de la propreté en ville. Pour lutter contre le problème des déchets jonchant les trottoirs, en particulier dans le périmètre de la Place de la Gare et de la Rue des Remparts, nous proposons de compléter le parc de machines du STE par l'acquisition d'une mini balayeuse.

A ce propos, il convient de relever que, malgré les campagnes de sensibilisation, le problème s'est accru ces dernières années et les ressources nécessaires manquent pour nettoyer correctement les trottoirs et ruelles du centre-ville.

En 2002, le service a fait l'acquisition d'une mini balayeuse HAKO, qui permet de passer sur presque tous les trottoirs et dans toutes les ruelles étroites de la vieille ville. A ce jour, cet engin totalise 5'000 heures de travail si bien que, depuis février 2006, les pannes s'accroissent. Pour faire face à la situation, le

service a dû louer une machine pendant plusieurs semaines et ceci à deux reprises déjà.

Cela étant, nous proposons d'acquérir une deuxième mini balayeuse, identique à la première, afin de travailler avec deux machines, l'ancienne dans le secteur gare - centre-ville, et la nouvelle à l'extérieur de ce périmètre. En cas de panne, la priorité sera donnée à l'entretien du secteur gare - centre-ville.



Coût et financement

Devis estimatif :

| | |
|---------------------------|------------------------|
| chargeuse | fr. 104'750.- |
| tracteur à neige et gazon | fr. 57'000.- |
| mini balayeuse | fr. 90'000.- |
| arrondi | ./ fr. <u>1'750.-</u> |
| Total du crédit-cadre : | fr. 250'000.- ===== |

La dépense est prévue au plan des investissements. Elle sera amortie en 5 ans au plus et imputée au compte no 6'411 « Véhicules 2007 STE ».

Les frais d'exploitation s'élèvent à fr. 59'250.- et comprennent les frais d'intérêt variable du capital investi, fr. 4'250.-, l'amortissement, fr. 50'000.-, et les frais d'entretien du matériel (2%), fr. 5'000.-.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à procéder au renouvellement des véhicules du Service des travaux et de l'environnement en 2007, comme proposé dans le présent rapport ;

Article 2.- : Un crédit-cadre de fr. 250'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3.- : La dépense sera imputée dans le compte no 6'411 « Véhicules 2007 STE » et amortie en 5 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : Monsieur Marc-André Burkhard